

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 11 septembre 2024

portant mise à disposition à temps partiel auprès de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2423567A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2019 portant organisation des sections du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2024 portant nomination de Monsieur Vincent DIVRY dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2024 portant affectation de M. Vincent DIVRY aux Travaux transverses et sections du Contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent DIVRY, administrateur de l'Etat du premier grade, membre des Travaux transverses et Sections, est mis à disposition à temps partiel auprès de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du Contrôle général économique et financier, à compter du 16 septembre 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 septembre 2024

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE